

Antiquité

L'auteur est parfois déjà reconnu comme propriétaire de ses œuvres. Des créateurs reçoivent des rémunérations pour certains usages. Des poèmes s'échangent contre de l'argent.

XVI^{ème}, XVII^{ème}, XVIII^{ème} siècles

En Angleterre, un système de contrôle des copies se développe avec l'imprimerie, notamment sous les Tudor. Il appuie le monopole de certains imprimeurs. Encouragé par les idées de liberté individuelle portées par les Lumières, le Décret de la Reine Anne de 1709-1710 fait évoluer ce cadre en établissant un droit de propriété du titulaire sur l'œuvre. Il semble bien qu'un auteur, Daniel Defoe, le père de Crusoé, ait joué un rôle important dans ces évolutions légales.

13 janvier 1791

Reconnaissance légale du droit d'auteur ratifiée par l'Assemblée Constituante en France. Il s'agit de la première loi édictée dans le monde pour protéger les auteurs, et leurs droits. Elle énonce notamment que la plus sacrée, la plus inattaquable et la plus personnelle de toutes les propriétés est l'ouvrage, fruit de la pensée de l'écrivain.

3 juillet 1777

À l'initiative de Beaumarchais, réunion de la première « société des auteurs » baptisé le « Bureau de Législation Dramatique ». C'est l'acte fondateur de la SADC (la Société des Auteurs et Compositeurs Dramatique), constituée légalement en 1829. www.sacd.fr

1851

Création de la Sacem (Société des auteurs, compositeurs et éditeurs de musique) en France dont s'inspirera la SABAM, créée en 1922. www.sacem.fr

1838

La SGDL (Société des gens de lettres de France) a été fondée sur une idée d'Honoré de Balzac. www.sgd.org

1956

Création du Comité belge de la SADC à Bruxelles sous la présidence de Marcel Pagnol. www.sacd.be

SGDL

22 mars 1886

Première loi belge sur le droit d'auteur. Loi conçue pour protéger les « Beaux-Arts »

9 septembre 1886

La Convention de Berne pour la protection des œuvres littéraires et artistiques, initiée par Victor Hugo en 1886, qui permettra la protection du droit d'auteur dans les États qui en sont signataires. Ainsi, un auteur étranger peut se prévaloir des droits en vigueur dans le pays où ont lieu les représentations de son œuvre. Cette première convention internationale en matière de droit d'auteur établit le principe de l'assimilation de l'auteur étranger à l'auteur national, qui vise à garantir, sous certaines conditions, une égalité de traitement entre les auteurs étrangers et nationaux. D'autre part, la convention établit une protection minimum des auteurs en prévoyant certains droits minimums au profit de ceux-ci.

20 Décembre 1996

Traité OMPI (Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle) sur le droit d'auteur ratifié lors de la Conférence Diplomatique de Genève. Ce traité a pour ambition d'uniformiser la protection des droits d'auteur et de tenir compte des développements des nouvelles technologies de l'information et de la communication

30 juin 1994

Loi relative au droit d'auteur et aux droits voisins, modernisant les dispositions en matière de droit d'auteur en Belgique. Cette loi organise la circulation des créations dans le marché économique, elle régit les contrats d'exploitation des auteurs et introduit la protection des droits voisins des artistes-interprètes et des producteurs d'œuvres audiovisuelles et de phonogrammes.

à partir de 1993

De nombreuses directives européennes viennent encadrer le droit des États membres, comme par exemple la Directive 93/83 sur le câble et le satellite, ou la directive 2001/29 sur le droit d'auteur.

11 mars 1957

Loi traitant de la Propriété Littéraire et Artistique qui structure le droit d'auteur en France. Cette loi détermine les droits des auteurs, les conditions d'exploitation de leurs droits patrimoniaux, les modalités des contrats de représentation et d'édition, et les procédures d'application.

1988

Création du Comité belge de la Scam / SGDL à Bruxelles sous la présidence de Pierre Mertens. Serge Young est désigné délégué général. www.scam.be

1981

Fondation de la Scam (Société civile des auteurs multimédia) à Paris. www.scam.fr

1980

Création de la FERA (Fédération Européenne des Réalisateur de l'Audiovisuel), fédération qui représente les réalisateurs au niveau européen avec une délégation de 43 associations membres. www.filmdirectors.eu

1993

Création de la SAA (Société des Auteurs Audiovisuels) par la SADC, la Scam et leurs homologues britannique, allemande, suisse et hollandaise, pour représenter les intérêts des sociétés de gestion collective et de leurs auteurs audiovisuels membres au niveau européen. www.saa-authors.eu

2005, 2009, 2014

Les modifications à la loi sur le droit d'auteur se multiplient en raison des évolutions européennes, de la technologie et des usages culturels. La loi relative au droit d'auteur et aux droits voisins se trouve insérée désormais dans les livres I et XI du Code de Droit Économique.

2016

Le Traité de Marrakech accorde un régime spécial en matière de droit d'auteur et de droits voisins aux personnes handicapées. Ce traité sera transposé en droit belge d'ici la fin de l'année 2018.

2018

Suite à plusieurs litiges débouchant sur des décisions contradictoires, et donc du fait d'une insécurité juridique et économique croissante, de nouvelles dispositions ont été élaborées pour traiter de l'injection directe. Elles seront insérées dans le Code économique pour la fin 2018 au plus tard. www.sacd.be / www.scam.be > Actualités

1995

Création d'Auvibel, société chargée de la perception et de la répartition de la rémunération pour la copie privée. www.auvibel.be

1994

Création de Reprobél qui représente quinze sociétés belges de gestion des droits d'auteur et des éditeurs. Elle se charge de collecter et de distribuer les droits de reprographie. www.reprobél.be